



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Fiche de poste –

Tous les postes du ministère de la culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur-euse handicapé.e

Intitulé du poste :

Secrétariat (H/F)

Catégorie : C

Corps : Adjoint administratif

Groupe RIFSEEP :

Ouvert aux contractuels en CDI du ministère de la culture et de ses établissements

Domaine(s) fonctionnel(s) : Affaires générales

Emploi(s) type : Secrétaire - ADM02

Localisation administrative et géographique/Affectation :

Ministère de la culture – Secrétariat général- Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

182, rue Saint-Honoré – 75033 PARIS CEDEX 01

Missions et activités principales :

Le/ la titulaire du poste occupe les fonctions de secrétariat du sous-directeur du pilotage et de la stratégie et de l'adjoint(e) :

Elle/il a en charge les missions suivantes :

- Filtrage des appels téléphoniques, prise de rendez-vous et mise à jour de l'agenda télémac,
- Organisation de réunions (réservations de salles de réunion, préparation et envoi des convocations, constitution de dossiers)
- Enregistrement du courrier et suivi des courriers dans l'application électronique « GOIA »
- Saisie de courriers, notes et mises en forme de courriers,
- Participation à la gestion des fournitures
- Gestion de proximité des ressources humaines (congés, CET, absences)

Compétences principales mises en œuvre (cotées sur 4 niveaux : initié – pratique – maîtrise – expert)**Compétences techniques**

- Sens de l'organisation
- Sens de l'initiative
- Bonne réactivité
- Capacité de proposition

Savoir-faire

- Qualités rédactionnelles
- Utilisation des logiciels suivants : Word; Excel et Libre Office (Writer, Calc), GOIA, renoiRH

Savoir-être (compétences comportementales)

- Capacité de travail en équipe
- Capacité d'adaptation à un environnement évolutif
- Capacité à respecter les échéances

Environnement professionnel

Activité du service

Au sein du service des ressources humaines du ministère, la sous-direction du pilotage et de la stratégie (SRH 3) est constituée de trois bureaux :

- le bureau du recrutement et des évolutions professionnelles (BREP) élabore la politique et les objectifs en matière de recrutement et de développement professionnel des agents, notamment à travers l'organisation des concours et la mise en place d'une gestion anticipée des emplois et des compétences, en lien avec les directions « métiers », autorités d'emploi. Il organise les concours, affecte les lauréats et veille à leur intégration au sein du ministère. Il facilite les mobilités de tous ainsi que la construction de parcours professionnels qui permettent aux services de disposer de compétences adaptées à leurs missions et aux agents d'évoluer sur le plan professionnel.
- le bureau du recrutement et des parcours professionnel (BRPP) Le bureau de la formation professionnelle et du développement des compétences (BFPDC) assure l'élaboration et le pilotage de la politique de formation des personnels pour la meilleure adéquation possible des compétences en lien avec les besoins des services, le développement des compétences managériales et l'accompagnement du développement professionnel et personnel des agents.
- le bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations définit la politique de rémunération des personnels et en coordonne la mise en œuvre, assure la partie du budget relative aux dépenses de personnel, le suivi des emplois et de la masse salariale, et est garant du respect des équilibres ministériels en emploi et crédits de personnel.

Liaisons hiérarchiques

La/le titulaire du poste est placé.e sous l'autorité du sous-directeur du pilotage et de la stratégie.

Liaisons fonctionnelles

- liens permanents les agents de la sous-direction.

« Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement. »

Qui contacter ?

Renseignements/Candidatures :

Copie impérative à :

Date de mise à jour : 17/05/2019